

**ÉCHANGE DE NOTES (le 18 novembre 1959) ENTRE LE CANADA ET L'EURATOM
METTANT EN VIGUEUR L'ACCORD DE COOPÉRATION SIGNÉ À BRUXELLES
LE 6 OCTOBRE 1959 CONCERNANT LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE
L'ÉNERGIE ATOMIQUE**

I

*L'Ambassadeur du Canada en Belgique au Président de la Commission,
Communauté Européenne de l'Énergie Atomique (Euratom)*

AMBASSADE DU CANADA

BRUXELLES, le 18 novembre 1959.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de me référer à l'accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique (Euratom) concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, signé à Bruxelles le 6 octobre 1959.

Je suis autorisé à vous faire savoir qu'en ce qui concerne le Canada, les formalités requises pour l'entrée en vigueur dudit accord ont été accomplies, et à vous proposer que conformément à l'article XV, 1, et si cela convient à la Commission, l'accord entre en vigueur à la date de votre réponse à la présente note.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

S. D. PIERCE,
Ambassadeur.

Monsieur Etienne Hirsch
Président de la Commission
Communauté Européenne de l'Énergie Atomique (Euratom)
Bruxelles.

II

*Le Président de la Commission, Communauté Européenne de l'Énergie
Atomique (Euratom) à l'Ambassadeur du Canada en Belgique*
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

BRUXELLES, le 18 novembre 1959.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la note de votre Excellence en date d'aujourd'hui dont la teneur est la suivante:

(Voir Note I)

"J'ai l'honneur la présente note."

Je suis heureux de vous faire connaître que la Commission accepte votre proposition et que, par conséquent, l'accord entrera en vigueur à la date d'aujourd'hui.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

E. HIRSCH.

Son Excellence
Monsieur S. D. Pierce
Ambassadeur du Canada
35, rue de la Science
Bruxelles.